

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 4 MAI 2015

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	13

Date de convocation : L'an deux mille quinze
28 avril 2015 et le quatre mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,

Date d'affichage :
Mairie
12 mai 2015

Présents (13) : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean- François PATTE – Christelle MARTINEZ MINATI – Lionel PERRET – Christèle JACKIEWICZ – David VALETTE – Sandrine RAMES – Florence SIORAT – Edgard PAYRASTRE – Nathalie FRIQUART – Vincent ROUILLET – Charlène GRABIE – Lionel AZEMAR.

Absents (1) : Maryline JAMIN

Procurations (0) : /

Monsieur Victor DENOUVION a été nommé secrétaire.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'adhésion de Saint Pierre de Lages au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Avant de soumettre au vote les délibérations à l'ordre du jour, Madame le Maire propose de donner la parole au public.

Un administré interpelle Madame le Maire sur le procès en cours l'opposant à la mairie de Saint Pierre de Lages concernant un permis accordé à un voisin. Il évoque la responsabilité de l'ancienne municipalité et met en avant la somme importante que cette affaire représente en frais de justice depuis cinq ans. L'administré demande la démolition du bâtiment destiné à l'élevage de chevaux et la remise en état de la parcelle. Madame le Maire explique qu'elle hérite de cette situation et qu'elle souhaite trouver un compromis pour sortir de ce processus coûteux. Un rendez-vous est alors fixé avec Madame le Maire, Monsieur Patte, Madame Siorat, Monsieur Perret et l'administré.

Arrivée de Madame Friquart (20h55) puis de Monsieur Payrastre (21h05).

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015 -22 - OBJET : Modification des statuts de « Cœur Lauragais »

Madame le Maire expose aux membres présents que le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 1er Avril 2015, de modifier les statuts de Cœur Lauragais. Après lecture de ces statuts, Madame le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales : « A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa délibération est réputée « favorable ».

Après cet exposé, il est demandé au Conseil municipal d'approuver :

- La modification énoncée des statuts ;
- Les nouveaux statuts de Cœur Lauragais entérinés par délibération du Conseil de Communauté du 1er Avril 2015.

Monsieur Rouillet souhaite signaler la difficulté de mise à disposition du matériel par Cœur Lauragais. De plus, Monsieur Valette souligne que Cœur Lauragais ne souhaite plus réaliser « l'Opération nids-de-poule », ce qui pose la question de l'entretien et de la réparation des trous de la chaussée.

Madame le Maire indique le fort endettement de cette intercommunalité et met en avant le fait que les nouveaux entrants comme Saint Pierre de Lages ne sont économiquement ni perdants, ni gagnants.

Madame Martinez-Minati émet l'idée de faire remonter à la communauté de communes la problématique des déchets verts.

Monsieur Payrastra regrette l'opacité quant à la communication et aux informations relatives aux différentes commissions de Cœur Lauragais. Madame le Maire répond qu'elle transmettra cette remarque à la communauté de communes.

La délibération est adoptée

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

○○○○○○

N° 2015 -19 - OBJET : Modification du périmètre du syndicat intercommunal de transports des personnes âgées (SITPA)

Le 29 avril 2014, le conseil municipal de la commune de Saint-Rome a demandé son retrait du syndicat et le 24 novembre 2014 le conseil municipal de la commune de Bordes-de-Rivière a fait part de son souhait d'adhérer au SITPA.

Conformément à la réglementation relative aux intercommunalités, les conseils municipaux des communes membres du SITPA doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et le retrait de ces communes.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité** pour inclure la commune de Bordes-de-Rivière au sein du syndicat et du retrait de la commune de Saint-Rome.

○○○○○○

N° 2015 -21 - OBJET : Achat de panneaux de signalisation

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation pour la route départementale D1. Ces panneaux concernent des passages piétons ainsi qu'une flèche de haricot. Une demande de subvention sera faite au secteur routier départemental pour l'acquisition des panneaux.

Après avoir étudié différentes offres il a été retenu les tarifs suivants :
2 214.98 € HT soit 2 657.98 € TTC

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal d'accepter :

- L'acquisition des panneaux de signalisation ;
- L'achat des panneaux pour la somme de 2 657.98 €.

Madame Martinez-Minati et Madame Grabié détaillent l'offre du devis présenté. Concernant la pose de ces panneaux de signalisation, Madame Martinez-Minati souligne qu'il est préférable, pour une question d'équipement et de sécurité, de faire appel au prestataire plutôt qu'aux agents municipaux des services techniques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

○○○○○○

N° 2015 -20 - OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Madame le Maire propose l'adhésion au groupement de commandes du SDEHG pour l'achat d'électricité.

Ayant entendu l'exposé, Madame le Maire demande au conseil municipal :

- d'adhérer au dudit groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Monsieur Payrastra précise que la majorité des communes de Cœur Lauragais a adhéré à ce groupement de commandes du SDEHG.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

○○○○○○

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

► Bilan de la commission urbanisme :

- Est exposé le projet d'extension du bâtiment de la SCI Emile Lombard.

Madame le Maire souligne la différence du projet initial présenté il y a quelques mois avec le projet exposé aujourd'hui. Ainsi, le conseil municipal avait accordé la vente d'une parcelle du domaine communal sur la base d'une extension en RDC de l'atelier. Le projet a évolué vers une extension sur un étage.

Sur la question de l'emplacement de futures places de parking sur domaine, Madame le Maire explique la nécessité de sécuriser et de matérialiser ces places de parking. Le PLU prévoit une surface affectée au stationnement au moins égale à 60% de la surface de plancher de l'établissement.

Madame le Maire donne ensuite la parole au propriétaire du bâtiment, présent dans le public, qui manifeste son désaccord avec la position de la municipalité sur son projet.

Madame le Maire précise enfin que le projet sera soumis à consultation de la commission urbanisme.

- Concernant les projets de division de parcelles, est souligné un problème de réseaux.

Madame le Maire souligne qu'avec la suppression du COS (Coefficient d'occupation des Sols), les réseaux prévus initialement pour alimenter une habitation ne sont plus suffisants (éventuellement pour 3 ou 4 habitations). Madame le Maire rappelle que la mairie ne peut pas se substituer à un maître d'œuvre. Madame le Maire entend mettre un frein aux projets de divisions parcellaires lorsque celles-ci entraînent des problèmes de sécurité des voiries.

Monsieur Patte souhaite réunir la commission urbanisme le 21 mai 2015 pour traiter notamment de ce point.

Monsieur Perret souligne la nécessité de réviser le PLU pour lutter contre ces problèmes. Monsieur Patte rappelle que les délais sont de deux ans minimum pour une révision de PLU.

► **Bilan de la commission des affaires scolaires :**

- Est exposé le compte-rendu du dernier conseil d'école par Monsieur Perret. Les propositions de la mairie étaient les suivantes :

- *Allongement de la pause méridienne de 15 minutes motivé par un meilleur découplage des deux services de cantine et par là même une meilleure gestion du bruit dans le réfectoire ; une meilleure harmonisation et transition entre les temps scolaires et périscolaires.*

- *Le rajout d'une heure de classe le mercredi matin à la demande des parents qui jugent qu'un temps de deux heures de classe est trop court.*

- *Déplacement des APC sur les autres jours de la semaine.*

Ces propositions ont été adoptées à la majorité.

- Madame Ramès expose un projet présenté à Lanta en présence d'autres communes du Lauragais pour participer à Toulouse 2018 Ville des Sciences. Ce projet a pour but de faire le lien entre le CM2 et la 6^{ème}, avec un comité de pilotage lancé pour 2015/2016. Deux objectifs de la réunion de Lanta : présenter le projet et faire un diagnostic de ce qui a été mis en place cette année dans les communes (TAP, PEDT,...).

Madame Friquart met en avant le fait que l'école participe déjà à un projet Madagascar.

Madame Ramès se dit favorable à ce projet autour des Sciences, peu coûteux, et pouvant éveiller les enfants.

- Monsieur Payrastre fait un point sur le Projet Éducatif Territorial (PEDT). Celui-ci devrait être finalisé en mai pour être présenté au prochain conseil municipal.

- Monsieur Payrastre expose les résultats du questionnaire soumis aux adolescents de Saint Pierre de Lages (33 réponses sur 80). Le questionnaire soulève le fait que les adolescents n'ont pas d'endroit agréable (par exemple un parc) pour se retrouver à Saint Pierre de Lages. Monsieur Payrastre présente alors un projet à court, moyen et long terme en lien avec le PDT pour répondre de manière efficace aux attentes mises en avant par les adolescents dans ce questionnaire.

► **Bilan de la commission travaux :**

- Madame Martinez-Minati fait un point sur les travaux réalisés : l'aménagement du préfabriqué dédié au rangement du matériel périscolaire est achevé, un grillage a été posé pour délimiter un potager, les rambardes de l'école repeintes.

- Madame Martinez-Minati fait un point sur les projets ou problématiques de travaux : réception d'un devis pour l'horloge de l'église, demandé par l'ancienne municipalité (question de l'utilité),

problématique d'un lampadaire couché aux Albigots, problématique d'infiltration d'eau dans le cimetière, salle des fêtes (mesures pour futurs aménagements liés à la mise en sécurité et la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes handicapées), problématique à la Cité des Jardins liée à une place de stationnement individuelle.

► **Gestion du cimetière :**

Monsieur Denouvion, stagiaire à la mairie de Saint Pierre de Lages, expose le projet de gestion des concessions funéraires du cimetière communal. Monsieur Denouvion explique les problèmes de la situation actuelle : pas ou peu d'écrits, pas de plans, absence d'actes de concessions, tombes à l'abandon, gestion différente entre l'ancien et le nouveau cimetière. Monsieur Denouvion souligne qu'un nouveau plan a donc été établi, et que le travail en cours consiste à mettre un nom sur l'ensemble des concessions funéraires existantes. Est ensuite posée la question de la construction, à moyen terme, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

► **Marché de plein-vent :**

Madame Jackiewicz expose le projet de marché de plein-vent du vendredi : la liste des producteurs est établie, tout comme le règlement qui devra être voté en conseil municipal. Madame Jackiewicz alerte toutefois sur le fait que ce projet est sans cesse repoussé, ce qui provoque l'inquiétude chez les producteurs car la période actuelle est la plus propice pour le lancement d'un marché.

► **Récapitulatif de la dernière réunion du SIEMN :**

Monsieur Payrastre expose un récapitulatif de la dernière réunion du SIEMN.

► **Assainissement du lotissement « Les balcons du Touron » et versant nord de la commune :**

- Madame le Maire indique que le SMEA a arraché une borne d'un administré lors de travaux. Madame le Maire précise que le SMEA réparera les dégâts causés. Madame le Maire relève également que cet administré a une micro station d'épuration individuelle qui ne génère pas de nuisances sur les parcelles en contre bas, dans la mesure où toute l'eau sortante s'infiltré sur son propre terrain.

- Madame le Maire précise ensuite que le plan d'assainissement tel que définit dans le PLU paraît aujourd'hui cohérent.

► **Cloches de l'église :**

Suite à la plainte d'un administré, Madame le Maire propose de soumettre une enquête de voisinage concernant les nuisances sonores engendrées par les cloches de l'église. Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal, qui se prononce contre cette proposition à l'unanimité moins une voix.

**La séance est levée le mardi 5 mai à 1h00.
Le prochain conseil aura lieu le lundi 8 juin à 20h30.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2015 -21 - OBJET : Achat de panneaux de signalisation

N° 2015 -22 - OBJET : Modification des statuts de « Cœur Lauragais »

N° 2015 -19 - OBJET : Modification du périmètre du syndicat intercommunal de transports des personnes âgées (SITPA)

N° 2015 -20 - OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	ABSENTE
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	